

2022 - 2023

COMMUNE DE THURET

Puy-de-Dôme

04 73 97 91 58

mairiedethuret@wanadoo.fr

www.thuret.info

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DE THURET

L'Accueil de Loisirs Municipal de Thuret fonctionne sur le temps périscolaire, pendant les périodes scolaires, les matins, midis et soirs ainsi que les mercredis après-midi (semaine scolaire de 4,5 jours).

L'Accueil de Loisirs est intercommunal pendant les petites vacances et vacances d'été (extrascolaire).

La direction et l'encadrement de l'ALSH périscolaire de Thuret sont assurés par Marie-Eve RISSE ainsi que par un ou plusieurs animateurs diplômés ou stagiaires selon les effectifs (respect des taux d'encadrement).

Le Comité de Pilotage du Pôle Enfance composé d'élus municipaux, d'enseignants, de représentants des parents d'élèves, de représentants des associations culturelles et sportives, d'un représentant de la CAF, de la Directrice de l'ALSH est le garant du bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et de son dynamisme dans le respect des règles et des normes en vigueur, des orientations qu'il se donne, de l'intérêt des enfants et de la sécurité de chacun.

L'Accueil de Loisirs bénéficie de locaux spécifiques dans l'enceinte scolaire. Il dispose d'un terrain de sport équipé.



HORAIRES D'OUVERTURE

	Matin	Pause méridienne	T.A.P.	Après-midi / Soir
Lundi	7h30 à 8h20	11h30 à 13h20	15h30 à 16h30	16h30 à 18h30
Mardi	7h30 à 8h20	11h30 à 13h20	*	16h30 à 18h30
Mercredi	7h30 à 8h20	11h30 à 13h20		11h30 à 18h30
Judi	7h30 à 8h20	11h30 à 13h20	15h30 à 16h30	16h30 à 18h30
Vendredi	7h30 à 8h20	11h30 à 13h20	15h30 à 16h30	16h30 à 18h30

* Temps scolaire (Natation pour certains élèves une partie de l'année)



ORIENTATIONS

L'Accueil de Loisirs périscolaire est un lieu de loisirs qui permet à l'enfant d'avoir des instants récréatifs propres à ses besoins d'avant et d'après l'école, respectant le mieux possible ses rythmes.

Chaque enfant poursuit activement son apprentissage de la vie collective et les animateurs mettent en œuvre les moyens de cet apprentissage et de l'exercice réel de la citoyenneté.

La découverte de l'environnement local contribue à créer les conditions de son respect ; les expressions artistiques et culturelles s'exercent pleinement ; et les activités sportives et de pleine nature rythment les journées. Le rythme de chaque enfant, dans une journée collective parfois longue, est pris en compte.

L'Accueil de Loisirs s'appuie aussi sur les offres associatives qui entrent dans les orientations fixées. Il participe à la vie du village par sa présence et ses actions.

www.thuret.info

Il publie chaque année un projet pédagogique à disposition des parents à l'Accueil de Loisirs et rédige des règles de vie collective avec les enfants.

Chacun pourra découvrir de nouveaux centres d'intérêt, les choisir et développer sa curiosité.



TARIFS 2022 / 2023 (délibération n°1 du 11 juillet 2022)

PERISCOLAIRE matin / soir

Facturation à l'heure (sans changement depuis sept 2018). Toute heure entamée est due. Les absences injustifiées sont dues.

	Matin	Soir
Quotient Familial ≤ 500 €	1,40 €	1,40 €
Quotient Familial > 500 €	1,60 €	1,60 €

Les T.A.P. sont gratuits pour les familles.

RESTAURATION SCOLAIRE

La participation financière des familles pour l'Accueil de Loisirs périscolaire « pause méridienne » (repas + encadrement) dépend de la participation financière de la commune de domicile des enfants et du QF.

Pour l'année scolaire 2022 - 2023, le coût réel du repas est de 8,48 € (fourniture du repas : 3,80 € + encadrement, flux... : 4,68 €).

Coût par jour de la pause méridienne, repas, encadrement, flux, assurances participation CAF déduite		Coût du repas par famille selon la commune de résidence et le quotient familial					
		Thuret	Sardon	Bussièrès et Pruns	Bas et Lezat	Saint André le Coq	St Clément de Régnat, Villeneuve les Cerfs, Surat
7,93 € (résultat du coût réel de 8,48 € dont est déduit la participation CAF de 0,55 €)	Quotient Familial ≤ 500 €	3,60 €	4,60 €	5,58 €	5,83 €	6,73 €	7,73 €
	Quotient Familial > 500 €	3,80 €	4,80 €	5,78 €	6,03 €	6,93 €	7,93 €
Participation de chaque commune par repas		4,13 €	3,13 €	2,15 €	1,90 €	1,00 €	0 €

PERISCOLAIRE du mercredi après-midi

La participation financière des familles pour l'Accueil de Loisirs périscolaire « mercredi après-midi » dépend de la participation financière de la commune de domicile des enfants au coût du repas.

Pour information, en 2021/2022, le coût réel par enfant du repas + encadrement et animations de 11h30 à 13h20 était de 7,76 € (7,39 € en 2020-2021, 7,51 € en 2019-2020)	L'après-midi (13h30 - 18h30) pour tous les enfants scolarisés à Thuret ou habitant Thuret	Selon la commune de résidence et la participation financière de chacune des communes						Non scolarisé à Thuret ni domicilié à Thuret	
		Coût du périscolaire du mercredi après-midi avec repas pour les enfants scolarisés à l'école publique Marcel Balny de Thuret							
Quotient familial	Sans repas	Thuret	Sardon	Bussièrès et Pruns	Bas et Lezat	Saint André le Coq	St-Clément de Régnat, Villeneuve-les-Cerfs, Surat	Sans repas	Avec repas
0 à 550	2,00 €	5,60 €	6,60 €	7,58 €	7,83 €	8,73 €	9,73 €	2,80 €	10,53 €
551 à 700	3,00 €	6,80 €	7,80 €	8,78 €	9,03 €	9,93 €	10,93 €	4,20 €	12,13 €
701 à 950	4,50 €	8,30 €	9,30 €	10,28 €	10,53 €	11,43 €	12,43 €	6,30 €	14,23 €
951 à 1500	6,00 €	9,80 €	10,80 €	11,78 €	12,03 €	12,93 €	13,93 €	8,40 €	16,33 €
1501 et +	8,00 €	11,80 €	12,80 €	13,78 €	14,03 €	14,93 €	15,93 €	11,20 €	19,13 €



INSCRIPTIONS



Les inscriptions se font par le portail Familles du logiciel en ligne Abélium.

Périscolaire matin et / ou soir, mercredis après-midi, pause méridienne et restauration scolaire : inscription indispensable avant le lundi 10h00 de la semaine précédente via le portail Familles. Sauf en cas de maladie, d'empêchement majeur ou d'entente préalable confirmée par un mail avant cette même échéance, cet engagement vous sera facturé.

T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) des lundis, jeudis et vendredis. A chaque jour de la semaine son atelier. Inscription par période, de vacances à vacances. Les ateliers changent après chaque période de vacances (5 cycles dans l'année). A chaque fin de période, l'équipe d'animation présente aux enfants les ateliers de la période suivante. Chaque enfant fait alors son propre choix et s'inscrit. Ce choix est un engagement sur toute la durée de la période.

Transport scolaire

L'inscription au transport scolaire organisé par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes est annuelle. La participation de chaque famille est forfaitaire, dépendant de son quotient familial. Chaque famille habitant Chassenet ou Sardon sera remboursée par la commune concernée, selon les modalités indiquées en mairie, **si et seulement si l'enfant utilise le transport collectif chaque jour et sur toute l'année scolaire (sauf maladie)**.

Pour la sécurité des enfants, chaque famille utilisant le transport scolaire remettra au responsable de l'ALSH, chaque lundi matin, une fiche nominative préremplie fournie sur laquelle elle indiquera précisément les modifications demandées. Le portail famille pourra remplacer ce dispositif en cours d'année.

Pour inscrire votre enfant à une ou plusieurs activités périscolaires, restauration...

Si vous n'êtes pas inscrit sur le portail Familles

- Demandez à Marie-Eve, directrice de l'ALSH, de préférence par mail, un lien d'activation qui vous permettra, en cliquant sur ce lien, de créer ou compléter votre compte en ligne et votre ou vos fiches enfants (une fiche par enfant).
- Puis inscrivez votre enfant aux activités et dates que vous choisirez. Attention aux dates limite !

Si vous êtes inscrit sur le portail Familles et que vous voulez ajouter un nouvel enfant

- Vérifiez vos numéros de contacts, mails, ainsi que tous les renseignements qui ont pu changer
- Demandez à Marie-Eve, directrice de l'ALSH, de préférence par mail, un lien d'activation qui vous permettra de créer ou compléter la fiche de votre enfant
- Inscrivez votre enfant aux activités et dates que vous choisirez.

Dans tous les cas, pensez à mettre à jour votre fiche famille et vos fiches enfants, notamment vos contacts.

Fournissez sous forme papier les documents suivants, indispensables pour finaliser l'inscription :

- **Photocopie des vaccinations obligatoires** (et en cas de traitement médical l'ordonnance du médecin)
- **Attestation d'assurance** couvrant les risques lors d'activités périscolaires (Responsabilité Civile + Individuelle Accident)
- **Numéro d'allocataire CAF** ou photocopie de l'avis d'imposition

Contacts de l'accueil de loisirs de Thuret :

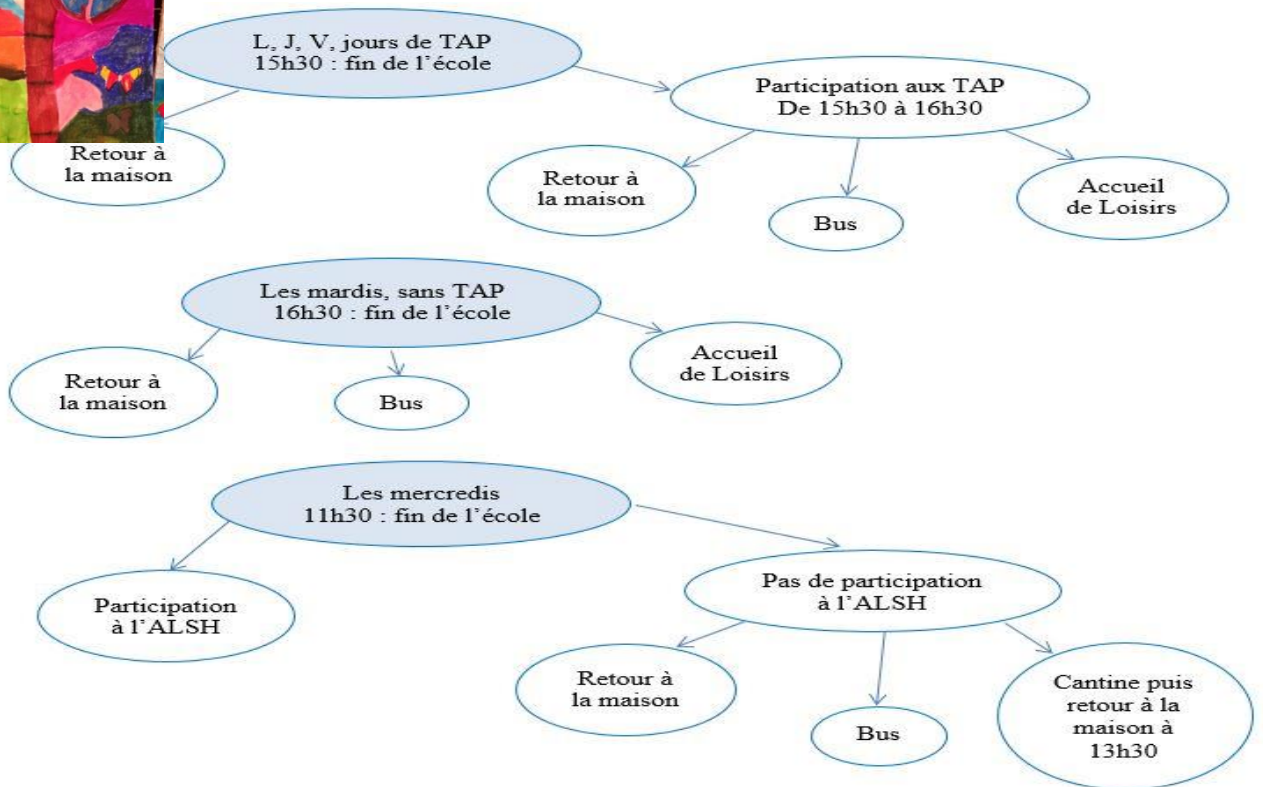
Sur place / ou par téléphone au **06 75 88 23 56**

ou par mail alshdethuret@orange.fr

Informations sur le portail Familles et par PanneauPocket, l'outil gratuit d'information rapide



SORTIE DE L'ÉCOLE



L'accueil de loisirs périscolaire municipal de Thuret est un lieu de vie collective et ludique, autour de l'école en semaine de 4,5 jours, en lien continu avec l'équipe enseignante, et qui prend en compte les besoins et les rythmes de chaque enfant.

L'équipe d'animation, de restauration et d'entretien, dynamique et inventive, propose de manière ludique des activités de qualité, créatives, sportives, artistiques, coopératives, de découvertes, environnementales, scientifiques, de lecture, des activités calmes... pour que la journée de chaque enfant soit la plus respectueuse de son rythme de vie, la plus enrichissante possible, en lien avec les apprentissages scolaires à l'œuvre à l'école.

Le projet éducatif de territoire (PEDT) organise les objectifs de l'accueil de loisirs.

Son règlement intérieur en détermine le fonctionnement.

Le comité de pilotage analyse le fonctionnement de l'accueil de loisirs en fonction des objectifs donnés et détermine les grandes orientations. Vous voulez apporter votre contribution ? Dites-le nous.

L'équipe d'animation, qualifiée et dynamique, est pilotée à partir de septembre par Marie-Eve RISSE. L'équipe est stable depuis plusieurs années.

Nous avons signé le plan mercredi du gouvernement qui conforte notre fonctionnement, ainsi que la Convention Territoriale Globale tripartite avec l'intercommunalité et la CAF.

Les TAP des lundis, jeudis et vendredis, franchement appréciés par les enfants, continuent. Les financements de l'état et de la CAF nous permettent pour cette année scolaire de continuer dans les mêmes conditions.

Les protocoles sanitaires imposés par la COVID-19 sont strictement respectés et seront ajustés autant que de besoin, en conformité avec les directives données par le gouvernement et l'ARS. Cette organisation rigoureuse, notamment l'entretien des surfaces avec un virucide réglementaire et les gestes barrières dont, si les conditions l'exigent, le port du masque par les adultes, n'empêche pas les jeux, le plaisir des enfants de se retrouver et de faire des choses ensemble...

La restauration scolaire, prestation du Gourmet Fiolant, traiteur à Ebreuil, en liaison froide, pour l'année scolaire, propose entrée, plat protidique avec garnitures de légumes et féculents, fromage ou laitage et dessert. 80% des produits servis sont locaux et 20 % sont bio conformément à la loi Egalim. Un groupe de pilotage suit la qualité de la prestation dans l'intérêt des enfants.

Pour un accueil de loisirs de qualité, agents comme élus, ont besoin de constance, de sérénité, de confiance pour assurer le bien-être de chaque enfant, respecter ses rythmes le mieux possible dans le cadre d'une journée souvent bien chargée, lui faire découvrir le monde proche, favoriser l'éclosion de ses compétences artistiques, sportives, sociales... La proximité est essentielle.

Je remercie chaleureusement les salariés de l'accueil de loisirs, directrice, animateur et animatrices, ATSEM, agent maternel, agent d'entretien, techniciens, administratifs et vous les parents qui ensemble font que cet accueil de loisirs rend le service que nous voulons et constitue un mode de garde indispensable aux familles et passionnant et enrichissant pour les enfants.

Pierre LYAN, maire, et l'équipe municipale 11/08/2022

*Très bonne rentrée à tous,
notamment aux tout-petits
qui vont découvrir
l'école, le centre de loisirs,
et tous les adultes
de ces deux structures*

*L'équipe municipale
et les agents*